

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 17 MARS 2021
SALLE DU CHENE ET L'OLIVIER 2 A 17h45, SOUS LA PRÉSIDENCE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 11 mars 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Claude DURAND – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE - Madame Joan BOUWYN – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Daniel GRARE – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Christian BONDROIT – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe
Monsieur David LE BRIS, Conseiller Municipal à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Madame Sylvie MAZZONI, Conseillère Municipale à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Monsieur François de CANSON, MAIRE
Monsieur Christian FABRE, Conseiller Municipal à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint

ABSENTS : Messieurs Messieurs Gérard AUBERT, 2^o Adjoint, Salah BRAHIM-BOUNAB ET Daniel GRARE, Conseillers Municipaux.

Mesdames Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe et Pascale ISNARD, 9^o adjointe ont pris part au vote sans leur pouvoir.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	25 + 2 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°43/2021

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.

Monsieur Claude DURAND, Conseiller Municipal Délégué, expose le rapport suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

VU la délibération de l'assemblée communale n°155/2020 en date du 30 novembre 2020 relative au versement d'acomptes sur subventions 2021 au bénéfice de trois associations, ainsi que la passation d'une convention avec l'association « Les Pitchouns »,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'établir avec les associations « Stade Olympique Londaïs » et « Espace Musical Londaïs », une convention indiquant les engagements respectifs des parties au titre de l'année 2021,

CONSIDÉRANT que l'intérêt communal des associations figurant dans l'annexe ci-jointe est avéré et que dès lors, une aide financière de la ville peut leur être accordée,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
POUR : 25 + 2 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe – Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (1P) – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Claude DURAND – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Madame Marine POMAREDE - Madame Joan BOUWYN – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Lauren PIPARD – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Christian BONDROIT – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

DÉTERMINE le montant des subventions 2021 attribuées aux associations, selon le détail figurant dans le document ci-annexé.,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Stade Olympique Londaïs ».

PRÉCISE que les crédits correspondants seront imputés aux articles D.6574 et D.6745 du budget de l'exercice 2021 adopté ce jour.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Président de Méditerranée Porte des Maures
Conseiller Régional,

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

ATTRIBUTIONS 2021

SUBVENTIONS (Article D.6574)

FONCTION	ASSOCIATIONS	MONTANTS 2021 ATTRIBUÉS
025	Amicale des chasseurs londais	8 100,00 €
025	Médaillés Militaires SNEMM	300,00 €
025	Restos du cœur	2 000,00 €
025	Souvenir Français	350,00 €
025	UMMAC Anciens Combattants	250,00 €
025	Combattants volontaires de Hyères	180,00 €
025	AMAC Anciens Marins	200,00 €
025	Amicale des anciens Commandos d'Afrique	350,00 €
025	Secours Catholique	450,00 €
	Sous total :	12 180,00 €
04	Comité de jumelage Galbiate	2 000,00 €
04	Amicale La Londe Italie	300,00 €
	Sous total :	2 300,00 €
20	Conseil Local FCPE (APEL)	300,00 €
20	PEEP	300,00 €
	Sous total :	600,00 €
311	Chorale Gaieté de Chœurs	360,00 €
311	GOSPEL VAR	500,00 €
311	La Londe en classic	2 000,00 €
311	Danse Harmonie	900,00 €
311	Feeling	900,00 €
311	Espace Musical Londais	40 000,00 €
311	ALPHA	500,00 €
311	Nouvelle Génération	1 000,00 €
	Sous total :	46 160,00 €
312	Terre et feu poterie	600,00 €
	Sous total :	600,00 €
40	Var wagen club	700,00 €
40	Boule Ferrée Londaise	3 500,00 €
40	Amicale de la boule londaise	400,00 €
40	Etoile Sportive Culturelle Artistique Londaise ESCAL	16 200,00 €

40	Judo-club londaï	3 600,00 €
40	Shotokan Karaté Club Londaï	6 000,00 €
40	Le Sarranier	1 500,00 €
40	Rugby-club des plages	3 000,00 €
40	Stade Olympique Londaï (SOL)	40 000,00 €
40	Tennis-club Londaï	16 200,00 €
40	Les randonneurs Londaï	300,00 €
40	Yacht-club Londaï	8 100,00 €
40	Association Sportive du Collège	700,00 €
40	Football Club Londaï	700,00 €
40	CAF du Coudon section d'escalade Londaïse	500,00 €
40	Londaï Athlétique Méditerranéen	1 000,00 €
40	Handball Bormes Le Lavandou La Londe	1 000,00 €
	Sous total :	103 400,00 €
64	Crèche halte garderie Les Pitchouns	147 000,00 €
70	Assoc. Départementale d'Info. sur le Logement (ADIL)	2 800,00 €
	Total attribué :	315 040,00 €

AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (article D.6745)

FONCTION	ASSOCIATIONS	MONTANTS 2021
025	DCM 21/01/2021 – GOSPEL VAR	500,00 €
025	Le Sarranier (concours de pêche)	800,00 €
	Total attribué :	1 300,00 €